Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260225-DEL2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	19
présents	11
votants	16

L'an deux mil vingt six
Le 25 février
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2026

Présents : CANAUX Patricia — GONÇALVES Emmanuelle – HAMON Jean-Pierre — PELLION Stéphane – PERRAIS Isabelle– SIRLIN Isabelle - BERTET Audrey - GURIEC Nicolas - CHESNIN Nicolas - WACHNICKI Guillaume

Absent excusé :
DAVID Gaëlle qui donne pouvoir à CHESNIN Nicolas - CHAZELLE Christine donne pouvoir à BERTET Audrey - CRESPEL Bruno donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON – ROUSSE Yannick donne pouvoir à Isabelle SIRLIN- MALNOË Muriel donne pouvoir à GONÇALVES Emmanuelle

Absents non excusés :
DOUILLARD Lauriane - SAULNIER Vincent — BLANCHARD Wilhelm

Madame Isabelle PERRAIS est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-06 – VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

- 16.70% pour la taxe d'habitation
- 37.58 % pour la taxe foncière bâti
- 53.03 % pour la taxe foncière non bâti

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux fiscaux de 1%.
L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour valider les taux suivants :

	Taux 2025	**Taux 2026 + 1%**
Taxe d'habitation	17.03 %	**17.20 %**
Taxe foncière bâti	38.33 %	**38.71 %**
Taxe foncière non bâti	54.09 %	**54.63 %**

Après délibération et vote à 15 voix pour et 1 voix contre, valide une augmentation de 1% des taux fiscaux.

Pour Extrait Certifié Conforme
A Saint-Dolay, le 26 février 2026

Le Maire,
P. GÉRAUD

MAIRIE DE SAINT-DOLAY
56130